

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
de Montaignut-le-Blanc du vendredi 15 février 2023**

Présents : Jérémie Jacquart, Maurice Levet, Karine Chambeaud, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marilyne Namyst, Marie-Pierre Amouroux, Christelle Monier.

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume,
Rémi Cholley à Philippe Mougel

Absente : Karine Bourdé

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 20 h 20

Un hommage est rendu à Laurent Retailleau conseiller municipal décédé récemment.

Matériel de déneigement :

Le maire rappelle que la commune n'est plus véritablement équipée pour le déneigement depuis plus de 10 ans. Des devis ont été demandés pour une lame de déneigement et un épandeur de pouzzolane :

- Epandeur = 10 500 euros HT

- Lame = 17 700 euros HT

Ces équipements sont finançables par le Département au titre des communes de montagne (jusqu'à 80 % mais plafonné à 5 000 euros).

En raison de l'importance des montants, le conseil décide à l'unanimité de reporter l'achat au moment du vote du budget annuel à la mi-avril, ce qui laissera le temps de chercher des devis moins élevés.

Plan incendie de la commune

Le maire rappelle les insuffisances du plan incendie de la commune constatée après un premier bilan il y a deux mois avec le chef des sapeurs-pompiers de Champeix. Comme

convenu, il a rencontré depuis à ce sujet le représentant de Suez qui a étudié tous les hameaux et fourni un rapport, ensuite soumis au chef des sapeurs-pompiers.

A Saint-Julien, le débit de l'unique bouche à incendie est trop faible (20 m³ par heure, contre 30 m³ minimum requis pour une bouche aux normes) à cause des canalisations d'eau trop étroites dans l'ensemble du village. Le problème ne pourrait être réglé qu'en changeant les canalisations du château d'eau à la place de la Chapelle. Suez estime le coût de ce chantier à 200 000 euros, qui incomberait au SME (Syndicat Mixte de l'Eau), mais sait que les demandes de chantier de ce type sont généralement refusées, le rôle du SME étant d'abord d'apporter l'eau potable. Le maire propose néanmoins d'en faire la demande officielle. Suez relève que trois secteurs du hameau (au nord, à l'ouest et au sud) ne sont pas couverts par la bouche à incendie. Le chef des pompiers propose d'équiper la petite réserve d'eau sous le point-propre pour couvrir le secteur Ouest. Il préconise la création de bornes pour le nord et le sud, même si celles-ci seront d'un débit très faibles selon Suez (environ 10 m³). Selon le devis fourni, le coût de l'installation d'une nouvelle bouche s'élève à 4 500 euros (possibilité de financement FIC et de Fonds de concours).

A Reignat, la situation globale est bonne (débit de 70 m³ environ), même si l'ajout d'une borne pour le secteur sud serait préférable.

Gourdon dispose d'une petite réserve d'eau créée en 2019.

Il serait possible de faire de même à Chazoux avec l'ancien lavoir, dont la restauration est justement prévue en 2024 avec la Fondation du patrimoine.

Coudoux nécessite la création d'une borne côté route, un accès à la rivière étant trop compliqué pour les pompiers qui ont effectué une simulation il y a deux semaines. En revanche, l'exercice a été concluant route de Besse, qui n'est pas équipée : il ne sera donc pas nécessaire d'installer de nouvelles bouches. Le sud de la route de Reignat n'est pas pourvu mais les pompiers peuvent désormais utiliser la réserve d'eau créée il y a quelques mois à la déchetterie. A Montaigut-le-Haut, la bouche de la place du Taillet a un débit faible.

Le maire demandera deux autres devis mais propose d'inscrire au budget 2024 l'installation des trois bornes les plus urgentes (13 500 euros HT), deux à Saint-Julien et une à Coudoux. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la création de ces trois bornes.

Situation du bar-hôtel

Le maire précise que la liquidation de la société de l'ancien gérant a été prononcée le 1er février 2024. Le liquidateur, le cabinet Mandatum-Petavy à Chamalières, a contacté la municipalité. Les créanciers ont deux mois pour se faire connaître. Jérémie Jacquart

a contacté le liquidateur au nom de la commune : il explique qu'un état des lieux sera effectué par un commissaire-priseur et qu'un appel d'offres de reprise sera peut-être lancé pour racheter le fonds et le stock.

Certains conseillers proposent de manifester l'intérêt de la commune auprès du liquidateur pour reprendre le fonds et le matériel à bas coût. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour engager cette démarche.

Le maire a recontacté l'EPF Smaf pour solliciter une nouvelle fois la mise à disposition des lieux. Son interlocutrice a proposé que la commune sollicite une acquisition anticipée avec paiement échelonné des trois dernières annuités (24 000 euros par an). Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour engager cette démarche.

Projet de l'École d'architecture de Clermont-Ferrand

L'École d'architecture de Clermont-Ferrand a choisi Montaigut, parmi une dizaine de village proposés par les Petites cités de caractère, comme sujet d'étude du bâti par un groupe de 25 étudiants de Master. La thématique choisie est « la réparation ». En contrepartie, l'école demande à la commune de financer l'accueil des étudiants durant une semaine de septembre, soit les transports en bus (750 euros via les transports Besse) et l'hébergement (1 000 euros environ pour un séjour dans les chalets du camping). Le maire n'a pas donné suite à la demande de financer également la publication de leurs travaux. Les étudiants présenteraient les résultats de leurs travaux lors d'une exposition en salle des fêtes et d'une conférence publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la proposition de l'école d'architecture et de prendre en charge les transports et hébergements des étudiants. Une décision ultérieure sera prise relativement à la publication du travail, selon les devis obtenus.

Demande de fermage d'un terrain communal

A Chazoux, Sylvain Herr souhaite louer une parcelle communale de 2 hectares, située sur le versant sud très pentu du plateau de la Pinière, pour élever des chèvres. La famille propose 40 euros / an / hectare, ce qui correspond au tarif habituel pratiqué pour ce type de terrain. Un bail de 9 ans est sollicité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder un bail de neuf ans à Sylvain Herr pour cette parcelle et pour un loyer annuel de 80 euros.

Traversée de bourg

Le projet final de traversée de bourg sera soumis à la prochaine commission départementale en mars 2024. Si celle-ci le vote pour cette année, les travaux commenceraient à l'automne. Mais un report d'un ou deux ans est possible.

Le montant est de 766 947 € HT : 256 514 € pour le Département pour la voirie, 232 881 € pour API pour les canalisations et 277 552 € pour la commune pour les trottoirs et les espaces verts. 80% de subventions, le maximum légal, sont prévues pour la part communale : 104 082 € par les Petites cités de caractère, 102 650 € par le FIC (Département) et 15 300 € par le Fonds de concours d'API, soit un emprunt de 55 510 euros pour la commune.

Se pose la question des travaux de retrait de la façade de l'ancienne boucherie, estimés à 30 000 euros environ. Les Petites Cités de Caractère pourraient prendre en charge 11 250 euros, le Département 6 000 à 9 000 euros (financement de démolition). Reste la question de l'achat du bâtiment et sa revente après modification de la façade.

Projet de construction de nouvelle école

Le maire annonce avoir reçu le jour-même le courrier officiel d'attribution de la subvention européenne d'1,6 millions d'euros. Il présente le nouveau plan de financement pour ce projet d'un coût total prévisionnel de 3 283 000 euros HT (dont 120 000 euros d'achat du terrain).

Le financement de l'Etat, s'il est accordé, se situerait entre 300 000 à 450 000 euros. En revanche, la conseillère régionale a précisé au maire que la Région ne subventionnerait plus le projet comme prévu, celui-ci bénéficiant d'une subvention européenne gérée par la Région. 150 000 euros étaient attendus. Il faudra donc compenser probablement en vendant le bâtiment actuel de l'école ou un autre bâtiment communal. Julien Guillaume et Jérémie Jacquart ont exploré d'autres possibilités de subventions : l'ADEME (20 000 euros environ) et le Bois local (20 000 euros environ). La part communale serait donc située entre 1 135 000 et 1 285 000 euros finançable par un emprunt entre 700 000 et 800 000 euros, une vente de bâtiment communal pour 200 000 euros et 150 000 euros de mécénat.

Reports de dépenses dans le budget 2024

Le maire propose au conseil de s'engager à porter dans le budget 2024, voté en avril prochain, la dépense de 400 euros pour l'entretien du court de tennis réalisé en 2023 et la dépense de 1 000 euros pour finir la construction de WC publics dans le bâtiment de la mairie. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide l'inscription de ces deux dépenses dans le budget 2024.

Questions diverses

Un habitant propose de repeindre gratuitement la salle du Conseil si le matériel est fourni. Le conseil municipal donne une suite favorable à l'unanimité moins une abstention (Philippe Mougel) et un vote contre (Marie-Pierre Amouroux).

Le projet d'épicerie participative a suscité 80 réponses au questionnaire, la venue de 70 personnes à la réunion d'information, et celle de 30 personnes à la 1^{ère} réunion de travail. Concernant la question du local, le conseil décide de solliciter l'accord du SMAF pour la mise à disposition du bar, les frais inhérents restant à la charge de la future association.

Agglo Pays d'Issoire a décidé de suspendre sans préavis l'activité de l'API Trucks, qui vient chaque mercredi au marché de Montaigut, le temps de réaliser un audit et une mise à plat du fonctionnement. Le maire déplore ne pas en avoir été informé à temps alors que l'Api Trucks était attendu le soir-même à Reignat.

Fin de la réunion du conseil municipal à 00 h 40.

le secrétaire de séance
Philippe FROUDEL

